

## Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 24 Février 2026

**PRESENTS** : M. Pierre TUAL - M. Guillaume PENNEL - Mme Caroline COUSSEAU – Mme Nathalie BECQUIN – M. Laurent SABOURDIN – M. Christophe SAMUEL - M. Pascal MARTINAUD – Mme Martine NATUREL - Mme Marie TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Laurence ROCHETEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Christophe BECQUIN (pouvoir à Mme BECQUIN) – M. Sébastien TESSONNIER (pouvoir à M. PENNEL) - M. Jean-Luc BARRETEAU (pouvoir à M. LANDREIN)

Madame Martine NATUREL est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Janvier 2026.

- **ARRETES RETRAIT DELEGATIONS** :

Monsieur le Maire fait part du retrait des délégations de Monsieur LANDREIN délégué aux finances et de Monsieur MARTINAUD retrait du poste de 2ème Adjoint et de la délégation correspondante.

- **DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE** :

- **2026/09 OBJET : CREATION D'EMPLOI PERMANENT**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'augmenter le nombre d'heure pour l'entretien ménager des bâtiments publics suite au changement de Mairie. Il faut pour cela créer un nouveau poste qui remplacera celui existant en passant de 25 h mensuel à 30 h mensuel. Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent technique temps non complet, à raison de 7 h/35èmes (fraction de temps complet),
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou contractuel appartenant au cadre d'emplois d'agent d'entretien au grade d'agent technique
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Entretien ménager des bâtiments communaux suivants la Mairie, l'agence Postale, l'atelier municipal et sur demande la salle communale et l'église.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE** :

- **2026/10 OBJET : CREATION D'EMPLOI PERMANENT**

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un agent technique polyvalent afin de pouvoir réaliser les travaux de broyage et de nettoyage avec le tracteur et l'épaveuse. Il faut pour cela créer un nouveau poste à temps plein du cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe. Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent technique temps complet, à raison de 35 h/35èmes,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou contractuel appartenant au cadre d'emplois d'agent d'entretien au grade d'agent technique
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Agent polyvalent, entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, conduite d'engin technique, entretien du matériel.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

• **DELIBERATION SUPPRESSION D'UN POSTE ADMINISTRATIF :**

- **2026/11 OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL) :**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que suite à la promotion interne au poste de rédacteur de Mme Delphine ROMASKA et au vu de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 Février 2026, il convient la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette suppression et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

• **TABLEAU DES EFFECTIFS :**

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Fonction/mission	Poste occupé		Effectif budgétaire	Dont temps non complets	pourvus	non pourvus
				Statut	Temps de travail				
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>									
Rédacteur	B	35 H	Secrétaire Générale de Mairie	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	17 h 30	Agent d'Accueil	Titulaire	100%	1	1	1	0
	C	17 h 30	Agent postale	Contractuel	100%	1	1	1	0
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>									
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	35 h	Agent technique polyvalent	Titulaire	0%	0	0	0	1 (disponibilité)
	C	35 h	Agent technique polyvalent	Contractuel	100%	1	0	1	0
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	35 h	Agent technique polyvalent	Contractuel	100%	1	0	0	1
	C	35 h	Agent technique polyvalent	Titulaire	100%	1	0	1	0
Adjoint Technique	C	5 h 77	Agent d'entretien	Contractuel	100%	1	1	1	0
Adjoint Technique	C	7 h	Agent d'entretien	Contractuel	100%	1	1	0	1
<b>TOTAL</b>						<b>7</b>		<b>6</b>	<b>3</b>

• **DELIBERATION MATERIEL TECHNIQUE :**

- **2026/11 OBJET : ACHAT MATERIEL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire fait part du besoin des agents techniques de l'achat de matériel technique pour le bon fonctionnement du service.

Il est proposé :

- Elagueuse sur batterie
- Nettoyeur Haute pression
- Débroussailleuse thermique multifonction

L'achat de ce matériel sera prévu au Budget.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

**QUESTIONS DIVERSES :** Néant

Séance levée à 20 h 45.

La secrétaire de Séance,

Martine NATUREL



Le Maire,

Pierre TUAL

